

POSTULAT

Auteur Emmanuel Revaz, Les Verts, Audrey Michelet (suppl.), PDCC, Diego Wellig, CSPO, et Nicole Carrupt, PLR
Objet Les glaciers meurent – les nouvelles zones alluviales alpines doivent être préservées!
Date 14.03.2019
Numéro 5.0413

Les températures ont augmenté de près de 2 degrés en Suisse depuis 1864. Sachant que la température diminue d'environ 1°C par 150 m d'élévation en moyenne, cela signifie que les processus environnementaux prennent aujourd'hui place 300 m plus haut en altitude qu'au siècle dernier. C'est pourquoi les environnements de montagne, où les variations d'altitude peuvent être grandes sur des distances horizontales très courtes, sont particulièrement sensibles aux impacts du changement climatique.

Comme le montre l'exemple de Gletsch, où une grande étendue de marais a aujourd'hui remplacé l'ancien glacier du Rhône, le retrait des glaciers libère parfois de nouveaux espaces qui peuvent être colonisés par une faune et une flore spécialisées, caractéristiques des zones alluviales alpines. À bien des égards, celles-ci sont similaires à certains écosystèmes arctiques, eux-mêmes sous la pression des changements climatiques. En Suisse, les zones alluviales (de plaine et de montagne) sont reconnues comme des milieux naturels de très grande valeur biologique. Depuis 1850, leur étendue a fondu à plus de 70%, principalement suite à l'endiguement des cours d'eau.

Dans le même temps, le retrait des glaces aura inévitablement un impact sur les installations de production hydroélectrique sises en aval et sur les rivières, notamment en termes de variation saisonnière de débits et de modification des apports en sédiments. Ces aspects sont abordés dans une étude récente de l'Université de Lausanne (1).

De plus, il n'est pas à exclure que le retrait des glaces soit vu comme une opportunité de construire de nouvelles installations de turbinage à l'amont des paliers existants, en cas de hauteur de chute d'eau suffisante.

L'environnement alpin, très durement touché par les changements climatiques, est en pleine mutation. Une façon intelligente d'atténuer les énormes pertes en termes de paysage et de biodiversité serait de préserver la valeur des nouvelles plaines alluviales créées.

Cette préservation devrait aussi se faire en synergie avec l'intérêt des installations de production hydroélectrique sises en aval, via une gestion appropriée des matériaux. Dans ce sens, de nouveaux écosystèmes alluviaux intercalés entre le glacier en recul et les prises d'eau actuelles pourraient jouer un rôle tampon bénéfique pour les installations, en retenant une partie des sédiments.

Ce rôle tampon s'applique également à la protection contre les crues dans les vallées situées en aval. Pour mémoire, le charriage énorme de la Navisence en 2018 dans le val d'Anniviers et lors d'autres épisodes de crues (Borgne à Evolène) sont des exemples de forte mobilisation des matériaux meubles des secteurs dénudés. Dans ces situations extrêmes, les zones alluviales déjà existantes sur les paliers amont ont permis de modérer le charriage sur le linéaire aval.

(1): Gabbud, Ch., M. Bakker & N. Stuart Lane (2017): L'environnement alpin face au changement climatique: glaciers, rivières et paysages, quels enjeux? Bull. Murithienne 135: 39-53.

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat:

- de faire un état des lieux sur les connaissances actuelles portant sur les milieux naturels en voie de constitution suite au retrait des glaces, en collaboration avec les instituts de recherche déjà actifs sur ce thème;
- d'élaborer une stratégie proactive de préservation et de gestion des nouvelles plaines alluviales d'une certaine importance à l'échelle cantonale;
- d'intégrer dans cette stratégie les intérêts des infrastructures de production électrique existantes en aval, de même que l'aspect de la protection contre les crues, par une surveillance et une gestion adaptée des stocks de sédiments transitant par ces nouvelles zones alluviales;
- de coordonner cette démarche avec le développement de la production de l'énergie hydroélectrique (stratégie énergétique 2050), à l'échelle cantonale.